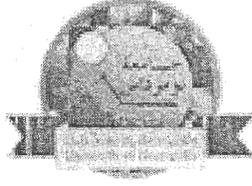


Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Université M'Hamed Bougara  
Boumerdès



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

جامعة امحمد بوقرة  
بومرداس

نيابة رئاسة الجامعة المكلفة بالتكوين العالي في الطور الثالث والتأهيل الجامعي  
والبحث العلمي، والتكوين العالي فيما بعد التدرج

VRPGRH/N° 83 /2018

Boumerdès le, 29 MAI 2018

A

*Madame, Messieurs les Doyens  
des Facultés et Directeur d'Institut*

**Objet :** Application des nouveaux textes (Habilitation Universitaire et Doctorat)  
N°374 / DGEFS / 2018 du 16/05/2018.

Suite à la note explicative concernant les dispositions réglementaires régissant le doctorat et l'habilitation, je vous apporte les clarifications nécessaires pour l'application et l'harmonisation de ces nouvelles dispositions.

**1- Soutenabilité doctorat (Circulaire N°03 du 08/03/2018).**

- Pour les soutenances de doctorat en ST, les publications acceptées doivent figurer dans les revues de catégorie A ou B.
- Pour les soutenances de Doctorat en SHS, il est exigé au moins une publication dans la catégorie C au minimum.

Le dossier de soutenance doit comporter obligatoirement:

- La thèse,
- Le résumé,
- Les annexes de 1-2-3-5-6,
- Les travaux scientifiques,
- Les rapports des membres du jury.

